



CTL du 31/05/2022

Administration

V Gabelle, F Lechevalier, L Soulié, C Leray, G Casenave

Secrétariat assuré par M Froment et S Toulzac

Déclaration liminaire au CTL du 31/05/2022

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez enfin en CTL depuis celui des emplois ; Enfin, nous allons pouvoir aborder l'exécution budgétaire 2021 et celle de 2022 déjà bien entamée . Enfin, nous allons pouvoir dresser le bilan de la campagne 2021 alors que la campagne papier 2022 se termine ce soir. Enfin, nous allons donner notre avis sur l'intégration de la Charente-Maritime dans le périmètre du CSBUD pour les frais de déplacement et les billets de train au 01/06/2022 !

C'est à croire que la Direction ne convoque les organisations syndicales pour une simple formalité et non pour un dialogue social de qualité. C'est à croire que le mépris dont fait part notre Directeur Général se généralise aux directions locales ; la preuve en est cette annonce de « grand remue-ménages » que nos organisations syndicales ont eu connaissance via un message « agents ».

Faut-il croire que vous faites fi de nos analyses, de nos revendications, voire de notre légitimité à dialoguer à la veille d'élections professionnelles ? Sont-ce là les prémisses au dialogue qui se déroulera dans le futur CSA ?

Si nos organisations syndicales ont boycotté le CTR le 23 mai dernier, FO DGFIP 87 siègera aujourd'hui afin de défendre les conditions de vie au travail de nos collègues.

Après les liminaires lues par FO DGFIP 87 et la CGT, la présidente confirme la date tardive du CTL, la nécessité de la tenue d'un CTL dans le 17 pour leur intégration au CSBUD et la diffusion de la note de campagne IR.

La présidente n'est pas choquée que le futur Contrat d'Objectifs et de Moyens soit travaillé en amont avec les n°1 départementaux ; les remontées des agents devront être transmises avant l'été.

Quant à la gestion des postes vacants, la Direction s'étonne toujours des nombreux départs à la retraite et autres (pourtant cautionnés par la DG).

Quant aux espaces France Services, la Présidente se félicite de la gestion des contre-appels évitant ainsi les déplacements sur site ; seules 5 permanences ont dû être tenues. Elle regrette même le manque de communication sur ces Espaces France Service vis-à-vis du public.

I. Approbation des procès-verbaux des CTL des:

- 4/10/2021 (pour info)
 - 15/10/2021
 - 15/11/2021
 - 23/11/2021
- } vote pour unanime des OS
- 04/01/2022 (pour info)
 - 13/01/2022 : vote : FO/CGT abstention – CFDT/CFTC : pour

II. Extension du Centre de Service Budgétaire de Limoges au département de la Charente-Maritime

Le centre de service budgétaire de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne est un service supra départemental créé le 1er février 2016 chargé d'opérations d'ordonnancement de dépenses pour le compte de sept départements de la région Sud-Ouest, à savoir la Haute-Vienne, la Charente, les Deux-Sèvres, la Corrèze, la Creuse, la Vienne et la DCST.

Ces opérations consistent en la validation des frais de déplacement dans l'application FDD, l'achat de titres de transport, et, pour certains départements seulement, le contrôle d'imputation et de rapprochement des relevés d'opérations bancaires des cartes d'achat (Creuse) et la gestion des cités administratives (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze).

À compter du 1er juin 2022, le CSBUD va intégrer dans son périmètre d'activité, la direction départementale des finances publiques de la Charente-Maritime. Il deviendra donc l'interlocuteur unique des agents de cette direction pour la gestion via FDD du remboursement des frais de déplacement et pour la délivrance de billets de train.

La DDFIP 17 représente un effectif de 801 agents.

Si la charge de travail représente 0,8 ETP, aucun emploi n'est transféré du 17 vers le 87 au motif que l'effectif au TAGERFIP du CSBUD est de 6 agents.

La direction s'engage à tenir compte de cette charge lors du prochain mouvement de mutations.

Vote contre unanime des OS.

Pour FO DGFIP 87, il est inadmissible de présenter ce projet la veille de l'intégration. De plus, la charge de travail n'est pas compensée par un transfert d'emploi et laissée à l'appréciation de la Direction qui va devoir gérer plus de 40 vacances d'emploi au 01/09/2022 !

III. Bilan de la campagne IR 2021 et présentation de la campagne IR 2022

→ Bilan de la campagne IR 2021

La campagne déclarative 2021 s'est déroulée du 8 avril au 8 juin sur fond de crise sanitaire mais contrairement à l'année 2020, l'accueil physique a été maintenu dans des conditions permettant d'assurer la sécurité des agents et des usagers.

Quelques chiffres :

- 221 392 foyers fiscaux dont près de 53 % de foyers non-imposables.
- 130 000 foyers fiscaux étaient éligibles à la déclaration automatique
- Plus de 62 000 déclarations ont été taxées sans intervention de la part des usagers
- 57 % des foyers fiscaux ont utilisé la déclaration en ligne

- 15 % des foyers fiscaux ont déposé une déclaration papier (environ 35 000 déclarations)

➔ Présentation de la campagne IR 2022

En ce dernier jour de campagne « papier », la Direction présente son dispositif d'accueil qui repose sur l'accueil multi-canal :

téléphone dont support au numéro national

internet : balf et e-contact

physique : accueil dans les 2 SIP, mais également dans les Espaces France Service et, surprise, dans les SGC ; pour les 2 derniers, il ne s'agirait que d'un accueil de premier niveau.

La Direction découvre l'accroissement du nombre de fraudes aux réductions d'impôts (RICI) développées durant la campagne 2021, conduisant à la mise en œuvre de processus de sécurisation du système d'information de la DGFIP et d'éviter les usagers fictifs.

La saisie s'effectue désormais sous GestPart.

Le PCRП intervient en renfort du SIP que ce soit pour les appels téléphoniques que pour la saisie délaissant ainsi sa mission de contrôle. Ce renfort vient en supplément des renforts en personnel non titulaire (service civique, auxiliaires,...)

Pour FO DGFIP 87, il est un peu tard pour présenter aux OS ce dispositif alors que la campagne papier se termine. FO DGFIP 87 a dénoncé le manque de personnel dans les 2 SIP restant en Haute-Vienne dont les agents ne sont plus assez nombreux pour répondre aux nombreuses sollicitations des usagers.

Devant la mobilisation des agents pour mener à bien cette campagne IR, la Direction reconduit l'octroi de la « journée campagne », et accepte que les crédits de temps soient reportés sur les mois suivants avec l'autorisation de prendre une 2^{ème} journée de récupération d'horaires variables.

IV. Bilan de l'exécution budgétaire 2021 et présentation du budget 2022

	2022		2021		Evolution
	AE	CP	AE	CP	
A - DOTATIONS DE 1er NIVEAU	2 038 703	2 038 703	2 074 670	2 074 670	-1,73%
<i>Dont part locaux</i>	520 454	520 454	642 582	642 582	-19,01%
<i>Dont part agents</i>	1 518 249	1 518 249	1 432 088	1 432 088	6,02%
<i>Dont arbitrage DDG</i>	0	0	0	0	
B - VARIATION COMPLEMENTAIRE d'AE (baux et marchés pluriannuels)	-365 258		-151 108		
C - DEBASAGE DES FLUIDES PAR SPIB-2C (fin de la refacturation)	-189 601	-189 601	-139 837	-139 837	
D - DOTATIONS DE 2ème NIVEAU *	97 983	97 983	117 843	117 843	-16,85%
<i>D1 - Frais de stages</i>	60 598	60 598	79 244	79 244	
<i>D2 - Frais de changement de résidence</i>	12 941	12 941	12 487	12 487	
<i>D3 - Frais de poursuite et de contentieux (hors huissiers)</i>	10 487	10 487	16 313	16 313	
<i>D4 - Frais de commission cartes bancaires</i>	4 931	4 931	3 481	3 481	
<i>D5 - Remises diverses</i>	0	0	0	0	
<i>D6 - Déplacements CAPISTES nationaux</i>	0	0	0	0	
<i>D7 - Location de salles de concours</i>	9 026	9 026	6 318	6 318	
E - BUDGET GLOBAL (A + B + C + D)	1 581 827	1 947 085	1 901 568	2 052 676	-16,81%

La dotation initiale 2022 (DGF 1er niveau) est en baisse par rapport à la dotation initiale 2021.

La baisse des dépenses est liée principalement à :
la fermeture des sites par le NRP : loyers, fluides, nettoyage
la fin des travaux engagés sur les sites restants tels Montmailler, Saint-Léonard-de-Noblat, la Trésorerie des Hôpitaux de Haute-Vienne, ...
affranchissement toujours non refacturé par CLIC-ESI

Concernant le marché de nettoyage, FO DGFIP 87 déplore que les économies réalisées ne permettent par l'amélioration du nettoyage des locaux par la société titulaire du marché ; Il semble difficile d'appliquer des pénalités pour service non fait.

Concernant le marché SOLIMP3, ce dernier n'est toujours pas à la hauteur des attentes des agents car certains mopieurs ne fonctionnent toujours pas obligeant les agents à déporter leurs impressions vers un mopieur plus éloigné ; et les techniciens chargés de la maintenance des appareils LEXMARK refusent de se déplacer.

Pour information, les actions liées à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents arrivent progressivement ; les salons de jardins ont déjà été installés.

Séance levée à 13h12 alors qu'il reste encore 2 points à l'ordre du jour qui seront réexaminés lors de la prochaine convocation.

Vos représentantes titulaires au CTL :
Lydie PEYRICHOUT, Nathalie ROOS

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu